

22 JAN. 2018

Direction départementale des territoires

Mission Animation des Politiques sur les Territoires

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Isabelle Trève / Jean Royer
ddt-mapt@ain.gouv.fr et ddt-spge@ain.gouv.fr
Tél: 04.74.45.63.62

Objet : Dossier Quad Pont de Vaux

Le Préfet

à

Monsieur le président
FRAPNA de l'Ain
44 avenue de Jasseron
01000 Bourg en Bresse

Bourg en Bresse, le 15 JAN. 2018

Monsieur le président,

En réponse à votre courrier reçu par mes services en date du 20 novembre dernier, voici quelques informations que je souhaiterais porter à votre connaissance.

La manifestation des " 12 heures de Pont Vaux " existe depuis 1987. Depuis quelques années, des actions ont été mises en œuvre par le porteur de projet, afin de développer cette activité tout en améliorant les surfaces disponibles pour le public et en faisant évoluer les pistes selon les règles imposées par les fédérations automobiles.

À ce jour, les procédures de régularisation et d'autorisation sont engagées; elles sont portées par l'association organisatrice de la manifestation et par la communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme.

Les études sont en cours, mais leur avancée a été retardée du fait de la demande du porteur de projet d'intégrer le développement de son activité sur le site à l'horizon 2020.

Plus précisément, c'est de façon régulière que mes services ont accompagné depuis 2015 le porteur de projet, pour préciser les attendus en termes d'autorisation environnementale et d'autorisation dans le domaine de l'urbanisme.

Dans cette perspective, la procédure d'élaboration du PLU, aujourd'hui portée par la communauté de communes Bresse et Saône, tenant compte de ce projet, est en cours. Le dossier d'autorisation environnementale, qui doit regrouper l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées, ainsi que l'étude d'impact est également en cours d'établissement.

Un premier dossier a été déposé et est en cours d'instruction par mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations respectueuses.

Le Préfet,


Arnaud COCHET

PJ :
Copie à :